

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi
Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie informe ses actionnaires que le Conseil de la concurrence vient de rendre sa décision, en premier ressort, dans l'affaire de l'autosaisine enrôlée depuis 2017.

Par cette décision, le Conseil de la concurrence inflige au Groupe S.F.B.T. une amende de 19.985.869,000 (dix neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf dinars).

Dès notification légale de cette décision par le Conseil de la concurrence, la société va interjeter appel qui est une voie de recours suspensive.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.